

Ville de SOLARO

Consignes à la population en cas de risques particuliers

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Mairie de Solaro

Lieu-dit Puzzzone

20240 SOLARO

Téléphone : 04 95 57 85 18,

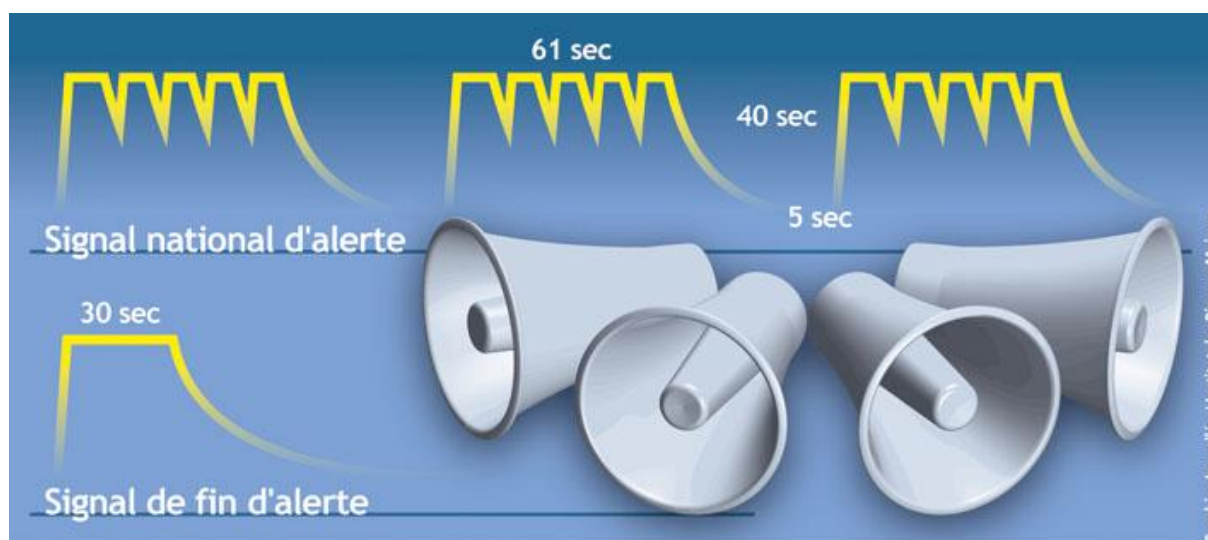
Fax : 04 95 57 10 69

Mail:

mairiedesolaro@gmail.com



LE SIGNAL D'ALERTE



Le signal de début d'alerte consiste en **trois cycles successifs**, d'une durée de 1 minute et 41 secondes chacun et séparés par un intervalle de 5 secondes.

Le signal de fin d'alerte est un son constant de 30 secondes. Il signifie que le danger est écarté et qu'il n'est plus nécessaire d'appliquer les consignes de sauvegarde.

Les essais de sirènes du Réseau National d'Alerte se déroulent le premier mercredi de chaque mois, à midi (durée de 1 minute).

En cas d'invalidité/incapacité permanente ou temporaire, se signaler auprès de la Mairie en cas d'urgence

Kit familial de mise en sureté :

- Un poste radio FM avec des piles de rechange.
- Une lampe.
- De l'eau potable et quelques vivres longues conservations et énergétiques.
- Des médicaments.
- Les copies des papiers importants : carte d'identité, permis de conduire, livret de famille...
- Des vêtements de rechange, une couverture de survie.
- De l'argent.

Numéros d'urgence :

Numéros pour tous les services d'urgence : 112

Les pompiers : 18

La gendarmerie : 17

SAMU : 15

La Mairie : 04.95.57.30.52

Monsieur le Maire et Adjointes :

06.28.66.22.19 : PAOLI Jean Baptiste

06.08.27.60.84 : PLANELLES Gilles

06.85.76.19.69 : PANZANI Gérard

06.58.92.28.75 : JAUSSAUD Yves

06.19.30.85.42 : NICOLAI Dominique

RISQUES NATURELS

Consignes à respecter en cas de crues de la Chiola, du Travo ou de la Solenzara :

- Surélever les meubles et objets dans les pièces exposées.
- Ecouter les informations à la radio RCFM.
- Couper l'électricité, gaz, se mettre à l'abri (étage...).
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école.
- Ne pas s'aventurer ni à pied, ni en voiture en zone inondable.
- Contacter la Mairie si besoin d'aide
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



Consignes à respecter en cas de chutes de neige :

- Limiter ses déplacements, sinon prévoir équipements spéciaux.
- Déneiger devant votre domicile.
- Ecouter les informations à la radio.
- Contacter la Mairie si besoin d'aide.



Consignes à respecter en cas de feu de forêt :

- Débroussailler suivant la réglementation.
- Pas d'écobuages du 1^{er} juillet au 30 septembre.
- Fermer les portes et les volets.
- Dégager les voies d'accès et les cheminements d'évacuation.
- Ne s'approcher en aucun cas du sinistre.
- Evacuer la zone menacée dans le calme.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les indications données par les secours.
- Contacter la Mairie si besoin d'aide
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



Consignes à respecter en cas de canicule :

- Boire fréquemment et abondamment même sans soif.
- Eviter de sortir aux heures les plus chaudes.
- Prendre des nouvelles de ses proches, surtout s'ils sont âgés.
- Ecouter les informations à la radio.
- Contacter la Mairie si besoin d'aide.



Consignes à respecter en cas de séisme :

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer.
- Couper l'eau, le gaz et l'électricité : en cas de fuite ouvrir fenêtre et portes se sauver et prévenir les autorités.
- S'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuel tsunamis.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses



Consignes à respecter en cas de tempête :

- Rester chez soi et éviter de se déplacer.
- Ne pas se calfeutrer pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone.
- Prendre contact avec ses proches et ses voisins
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques
- Ecouter les informations à la radio.



RISQUE TECHNOLOGIQUE

Consignes à respecter en cas d'accident d'un transport de matières dangereuses :

- Se confiner dans le bâtiment le plus proche.
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école car ils y sont en sécurité.
- Si un nuage toxique se rapproche, fuir selon un axe perpendiculaire pour trouver un local ou se confiner.
- Ecouter les informations à la radio.
- Contacter la Mairie si besoin
- Ne pas fumer, ne provoquer ni flamme ni étincelle.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques pour les secours



N°1 Sujet à l'explosion divisions 1.1, 1.2, 1.3



N°1.4 Sujet à l'explosion division 1.4



N°1.5 Sujet à l'explosion division 1.5



N°1.6 Sujet à l'explosion division 1.6



N°2.1 Gaz inflammable et non toxique



N°2.2 Gaz non inflammable et non toxique



N°2.3 Gaz toxique



N°3 Danger de feu (matière liquide inflammable)



N°4.1 Danger de feu (matière solide inflammable)



N°4.2 Matière sujette à inflammation spontanée



N°4.3 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau



N°5.1 Matière comburante



N°5.2 Peroxyde organique Danger d'incendie



N°6.1 Matière toxique



N°6.2 Matière infectieuse



N°7A Matière radioactive dans des colis de catégorie I



N°7B Matière radioactive dans des colis de catégorie II



N°7C Matière radioactive dans des colis de catégorie III



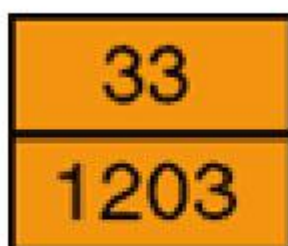
N°7E Matière fissile de la classe 7



N°8 Matière corrosive



N°9 Matières et objets divers présentant, au cours du transport, un danger autre que ceux visés par les autres classes



-----> Code danger

-----> Code matière